



**Préavis de la Municipalité no 03/2019 – BUDGET 2020**

**Séance du Conseil Général du 10 décembre 2019**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

**Préambule**

Le projet de budget pour l'année 2020 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 novembre 2019.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits par chapitre,

les charges sont estimées à	frs. 1'849'020.-
les produits sont estimés à	frs. 1'723'320.-
	<hr/>
ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	<b>frs 125'700.-</b>
	<b>=====</b>

**Remarques générales**

Le budget 2020 a été établi en tenant compte des premières incidences connues sur les effets de la péréquation cantonale.

Les bases de calcul de l'ensemble de ces mesures nous sont fournies par les services cantonaux mais contiennent bien sûr une part d'incertitude importante. Les montants peuvent passablement évoluer, dans un sens comme dans l'autre, une fois toutes les données connues.

Le montant du déficit budgétaire 2020 est essentiellement influencé par la péréquation cantonale, par l'augmentation des charges et la répartition de tout ce qui entre dans la prévoyance sociale ainsi qu'à notre participation à diverses associations intercommunales (RADEGE, ARAS, SDIS, etc).

Concernant les charges et recettes spécifiquement communales, nous pouvons relever les points suivants :

Le budget est basé sur une population de 450 habitants, situation au 31 octobre 2019 (448 au 31.12.2018).

- 110.318.02 Honoraires avocats – divers recours**  
Les différentes procédures prennent plus de temps que prévu : les frs. 20'000.- portés au budget 2019 ont été reportés sur 2020.
- 110.436.03 Subside Swiss Life LPP**  
Swiss Life (LPP) allouait un subside pour l'employé communal pour « âge défavorable ». Ce subside n'aura plus lieu d'être avec le nouvel employé communal.
- 210.400.01/02 Impôts Revenu/Fortune PP-PM**  
**210.401.01/02/03**  
Les impôts revenu/fortune des personnes physiques ainsi que ceux des personnes morales sont calculés selon un barème donné par l'administration cantonale des impôts (ACI), en tenant compte également des nouveaux contribuables.  
Les impôts conjoncturels (mutation, gains immobiliers, successions et donations) ne sont pas budgetés car imprévisibles.
- 220.352.00/452.00/01 Finances**

Nous retrouvons les chiffres de la péréquation : nous constatons que nous sommes déficitaires de frs. 62'100.- et que nous devrions toucher environ frs. 34'500.- pour les dépenses thématiques, mais ces chiffres donnés par le canton se basent sur les comptes 2018 et peuvent considérablement varier selon les revenus d'impôts effectifs au bouclage 2020. Les dépenses thématiques dépendent, elles, des travaux effectués (routes) et des frais de transports scolaires.

- 230.331.09 Amortissement patrimoine administratif**  
Il s'agit là des amortissements des travaux routes, éclairage public, parking.
- 352.331.02 Amortissement obligatoire bâtiment**  
Amortissement des investissements effectués de 2017 à 2019 sur le bâtiment communal, selon le préavis 02/2016.
- 420.318.05/06 Plan de zone - SIT - Géodonnées**  
Frs. 3'000.- par poste ont été budgetés pour le solde des honoraires relatifs au PACOM (plan d'affectation communal) et la finalisation du SIT-Géodonnées.
- 440.311.06 Achat et entretien matériel**  
Outre les frais courants, il est prévu d'acheter une nouvelle tondeuse à gazon.
- 460.352.06 Participation STEP**  
Les travaux relatifs aux bassins ayant été effectués, un montant de frs. 15'000.- a été porté au budget de la STEP pour le renouvellement des installations (sonde O2 et commande) et garantir leur pérennité.
- 730.365.00 Participation AVASAD**  
Dès 2020 le canton reprend entièrement à sa charge les frais relatifs à l'AVASAD (CMS, soins à domicile)
- 810.318.06 Prestations de service**  
Suite à la demande de l'Etat nous avons mandaté le bureau d'ingénieurs RWB Concept pour l'élaboration d'un plan pour l'autocontrôle de l'eau potable. Le montant des honoraires est porté dans ce compte.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE FIEZ

- vu le préavis no 03/2019 relatif au budget pour l'année 2020
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE :

Le budget de l'année 2020 est adopté tel que présenté, soit :

Charges	frs. 1'849'020.-
Produits	frs. <u>1'723'320.-</u>
<b>Excédent de charges</b>	<b>frs 125'700.-</b>

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic  
D. Fardel



La Secrétaire  
S. Natali-Wimmer